

PLAN LOCAL D'URBANISME

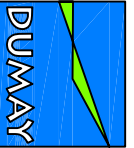
ANNEXES-INFORMATIONS DIVERSES

(au titre de l'article R.123-13 du Code de l'Urbanisme)

Echelle 1 / 5,000 ème

Vu pour être annexé à l'arrêté du maire n°29/2011 en date du 20.12.2011, relatif à la mise à jour du P.L.U.

Cachet de la Maire et signature du Maire :
 Michèle MARCQIET



Maire, élu(é) du Conseil d'Administration
 30 Avenue République
 B.P. 10004 07207 CHOOZ Cedex 0322
 Téléphone : 03 27 27 27 27
 Email : mairie@chooz.fr

Approuvé le : 27.03.1987

Revisé le:	Modifié le:	Mis à jour le:
21.05.2008		20.12.2011
17.11.2011 (révision simplifiée)		

Source : - Délimitation des parcelles cadastrales du territoire communal à partir des parcelles fournies par la commune.

LEGENDE

----- Limite de Commune

Préambule dans lequel s'applique le Droit de Préemption Urbain défini par les articles L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.
 (Tableau des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par le P.L.U.)

Zone d'attache aquatique
 en limite de parcelle cadastrale en situation au 5 mai 2010
 R.102.032.03 : 100 mètres de part et d'autre de la voie (Voies : sens de Chooz / Fy - Dêda R.102.032.04 : 100 mètres de part et d'autre de la voie (Voies : Chooz / Fy - L'Anle - A - Mard Vieux)

